

fant de M. de la Bergati était né, on inhuma dans le cimetière de cette paroisse, monsieur Jean Artel, lieutenant dans les troupes de la marine française, tué la veille dans une rencontre avec les ennemis.

Dans l'été qui suivit la prise de Québec, et probablement vers le temps où le fort Jacques-Cartier fut obligé de se rendre, les Anglais s'étant rendus maîtres du fleuve et le parcourant librement, plusieurs des habitants de la grande côte, qui craignaient leurs visites, s'étaient retirés dans les concessions au-dessus du bord de l'eau. M. Fillion craignant pareillement, peut-être plus pour les choses saintes dont il était le gardien que pour lui-même, se retira pendant quelque temps au village de Saint-Joseph, chez le nommé Amable Hardy. (1) Il y disait la messe le dimanche, et les habitants des autres villages venaient l'entendre, passant par des sentiers au travers des bois, pour éviter les rencontres de l'ennemi, qu'ils craignaient et dont la vue quelquefois causa beaucoup de frayeur aux différents petits groupes qui allaient assister au service divin, ou qui en revenaient.

Quoique la ville de Québec eût été prise le 18 septembre 1759, la paix néanmoins ne fut conclue que le 10 février 1763 ; le Canada fut alors définitivement cédé à l'Angleterre.

Le quatre juin de la même année, monsieur Jean-Olivier Briand, chanoine de l'église cathédrale de Québec et vicaire-général du diocèse pendant la vacance du siège épiscopal, qui durait depuis 1760, publia un mandement relatif aux circonstances de la paix et du changement de domination. Il y exhorte les fidèles à remercier Dieu du bienfait de la paix qui vient d'être publiée ; à se souvenir de la fidélité qu'ils doivent à ceux auxquels la Providence vient de les assujettir, obligation fondée sur l'Évangile, sur leurs intérêts même temporels, et sur la manière généreuse dont le vainqueur en a usé envers eux. Dans chaque paroisse, le *Te Deum* sera chanté solennellement à l'issue des vêpres, le premier dimanche après la réception du présent mandement. Tout les pouvoirs accordés par feu monseigneur de Pontbriand, à l'occasion du siège, sont révoqués. Le susdit mandement est daté de l'Hôpital-Général, le 4 juin 1763.

L'année précédente, le 14 février 1762, le même M. Olivier Briand en avait déjà adressé un à tous les fidèles de la province,

---

(1) Cette terre est aujourd'hui la propriété de son arrière petit fils, Joseph Hardy.

(L'abbé D. G.)